



L'EAU DES MONTAGNES UN BIEN COMMUN *mais à quel prix ?*

Synthèse de la table ronde

18 octobre 2018

Renforcer la solidarité des territoires pour une gestion durable de l'eau, bien commun

A travers un exemple concret de partenariat développé entre la Société du Canal de Provence et le Parc Naturel Régional du Verdon, les invités expliqueront en quoi les politiques en place (au niveau national, régional, départemental, et local) favorisent ces mécanismes de solidarité (et, dans le cas contraire, des pistes de réflexion sont-elles engagées en ce sens ?).

François Prevost

Société du canal de Provence

Thierry Billet

Vice-Président de la communauté d'agglomération du Grand Annecy

Christelle Petex

Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Martial Sadjier

Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée

Pierre Lambert

Préfet de la Haute-Savoie



Conférence introductive

Une solidarité ville – montagne : l'exemple du bassin de la Durance
Par François PREVOST, Société du canal de Provence (SCP)

La Provence est une terre de contrastes, tant en termes géographiques que démographiques : adossée au massif Alpin, véritable château d'eau, et dont les activités principales sont l'agriculture et le tourisme. Cette région est peu peuplée, l'essentiel de la population étant concentré dans la basse vallée du Rhône et sur la côte. La ressource en eau est abondante mais mal répartie dans l'espace (elle tombe principalement sur le massif puis est déviée via la Durance vers l'axe Rhône), et dans le temps (pluie concentrée dans les intersaisons).



Il existe sur ce territoire de nombreux transferts historiques de l'eau inter-bassins.

La SCP et le Parc naturel régional (PNR) du Verdon ont signé en 2008 une convention de partenariat. L'objectif du partenariat entre la SCP et PNR du Verdon est d'œuvrer pour une gestion durable de la ressource en eau, en favorisant la protection de l'eau « à la source » pour satisfaire les usages des bassins de population situés à l'aval. Cette gestion durable concerne tout autant des actions visant la bonne gestion quantitative (économies d'eau, sensibilisation des usagers, bonnes pratiques agricoles, gouvernance rigoureuse, anticipation des effets du changement climatique...) que la gestion qualitative (préservation de la qualité intrinsèque de l'eau du Verdon).

Sur la période 2008-2014, ce partenariat représentait 350 000€ par an. Renouvelé en 2014 pour une durée de 6 ans, il continue aujourd'hui de faire ses preuves. Doté d'une enveloppe de 350 000 €, il se décline en un programme d'actions concret. L'enjeu est notamment :

- d'achever le programme de rénovation/ modernisation des stations d'épurations du bassin du Verdon, et de favoriser l'implantation de toilettes sèches, via une aide à l'investissement des communes,
- de poursuivre l'appui technique au territoire du PNR via un fond d'aide dédié au conseil dans les domaines de l'hydraulique, l'hydrogéologie, l'agronomie (...),
- de mettre en œuvre un ambitieux projet de recherche et de développement visant à accompagner la mutation des pratiques agricoles du plateau de Valensole, vers des agrosystèmes durables.

Le bilan sur la gestion de la ressource est très positif, avec une forte sensibilisation des acteurs et la prise de conscience d'intérêts communs.

Echanges / table ronde

M. le Préfet souligne l'exemplarité de ce partenariat entre la SCP et le PNR du Verdon.

Au regard des épisodes de sécheresse de plus en plus prononcés et récurrents sur nos massifs, M. Saddier souligne l'utilité du stockage de l'eau en montagne. L'hydroélectricité a permis d'assurer ce rôle, en soutien au développement des territoires (alimentation en eau potable, irrigation...). Ce stockage doit se développer, en veillant à assurer le « multi-usage » de l'eau.

Thierry Billet précise que les différents usages doivent en effet être davantage pris en compte, notamment lorsque les situations de tensions sur la ressource en eau sont prégnantes, en gardant bien comme objectif la protection des masses d'eau (cf. rôle du SILA sur la protection de la masse d'eau du lac).

M. le Préfet tient à faire table rase des fausses rumeurs sur la baisse notable du niveau du lac d'Annecy observée cet automne. Il ne s'agit en aucun cas d'une « vidange » artificielle, mais bien de la résultante d'un déficit marqué de précipitations, corrélé avec des températures très élevées. Au regard de cette pénurie et des mesures qui ont dû être prises (arrêt sécheresse toujours en vigueur), M. le Préfet appelle au civisme et aux économies d'eau.



L'échelle cohérente pour une gestion durable de la ressource en eau reste bien le bassin versant. La nouvelle compétence GEMAPI présente l'intérêt de se mettre véritablement en ordre de marche pour porter une ambition de gestion durable de la ressource en eau. La politique de l'Etat est bien de permettre aux EPCI à fiscalité propre, compétents à compter du 1^{er} janvier 2018, de déléguer (ou transférer) cette compétence à des syndicats de bassin versant.

La compétence dédiée à l'eau potable et à l'assainissement serait reportée à 2026.

Christelle Petex insiste sur le fait que l'aménagement du territoire doit être plus vertueux. La réduction des fuites sur les réseaux doit être prioritaire. Il est important que l'Agence de l'eau reste présente auprès du Département pour favoriser la mise en œuvre de ces politiques.





Martial Saddier rappelle le contexte du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau qui s'achève fin 2018, et notamment les conséquences de la loi de finance sur le budget des agences de l'eau. On attend en effet une réduction de 13% du budget des Agences de l'eau (alors que 25% étaient annoncés à l'automne 2017) qui se répercutera sur le 11^{ème} programme. Peu de répercussions sont



à prévoir sur le grand cycle de l'eau par rapport au petit cycle de l'eau (assainissement notamment), mais il y aura un resserrement sur tous les financements. Les aides seront octroyées en priorité aux territoires dotés d'un SAGE et d'EPTB, et pour des projets bien « ficelés ».

La réécriture du SDAGE 2021-2027 est en cours. La situation sur la ressource en eau reste très contrastée sur le bassin RMC. L'objectif est de restaurer à terme 300 km de cours d'eau et de réaliser des économies d'eau équivalentes à un bassin de population de 200 000 habitants.

Il est rappelé la tenue des Assises de l'eau, lancées le 27/04/2018 par le gouvernement. Les conclusions de cette première séquence des Assises de l'eau (qui portaient sur le petit cycle de l'eau), diffusées le 29/08/2018, lancent des signaux favorables à une relance de l'investissement dans les territoires pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau (eau potable + assainissement) tout en assurant une distribution d'eau de qualité en France.

M. le Préfet revient à ce titre sur les assises départementales de l'eau qui se sont tenues le 29/11/2017. Celles-ci étaient focalisées principalement sur les économies d'eau, et la nécessité de créer des réserves. La question de l'organisation territoriale a été abordée, de même que celle de la pérennité de la neige artificielle dans les stations de moyennes altitudes.

François Prevost précise que, dans les Alpes du sud, il existe effectivement des ouvrages de stockage conséquents. Le problème concerne la sécurisation de l'usage agricole, pour lequel il apparaît essentiel de créer des petites réserves complémentaires. La question du marnage du lac de Serre Ponçon et son impact sur les activités récréatives est également très prégnante. Les enjeux étant surtout localisés sur l'aval du bassin versant, des canaux gravitaires ont été aménagés sur la basse Durance. Si on sait à l'heure actuelle bien réguler ces écoulements pour économiser l'eau, l'effort d'investissement reste conséquent.

Thierry Billet souligne que sur le territoire du Grand Annecy, le rendement sur les réseaux AEP atteint 78,3%. Le marnage du lac pourrait être bénéfique aux roselières, qui ont vu leur superficie perdre près de 90% depuis 1965, date à laquelle la côte du lac a été régulée. Des problèmes sont en revanche observés sur les cours d'eau présents à l'aval du lac, notamment le Thiou, sur lequel les centrales ne fonctionnent pas.





M. Le Préfet conclut la table ronde par un mot : solidarité. La solidarité commence pour s'entendre et s'accorder sur les modalités de délégation de la compétence GEMAPI. Les acteurs locaux doivent s'organiser rapidement pour clarifier les rôles de chacun dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence.

Glossaire

... parce qu'on ne peut pas s'empêcher d'user et d'abuser des sigles !

AEP : adduction en eau potable

EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

GEMAPI : Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations

PNR : Parc naturel régional

RMC : Rhône méditerranée corse

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCP : Société du canal de Provence

SILA : Syndicat intercommunal du lac d'Annecy